



Jeudi 20 juin 2019

Chronique du Docteur MOTTO



Formation AFGSU 2

Bonjour,

Qu'en est-il de nos obligations, pour nous et nos assistantes, face à la formation AFGSU2 ?

(attestation de formation aux gestes et soins d'urgence)

Cordialement,



Bonsoir,

La formation AFGSU n'est pas obligatoire dans les textes...MAIS
En cas de problème au sein du cabinet, si une personne (employé, patient ou parents) nécessite des soins d'urgence nous sommes dans l'obligation, nous et les assistantes qualifiées, de prouver que l'on est à jour de cette formation car si le problème tourne mal nous sommes responsables et fautifs devant la loi dans le cas contraire !

Ne pas oublier que nous sommes personnel médical, dans un lieu recevant du public.

En clair cela signifie que c'est une obligation... !

De plus, les assistantes s'étant déclarées auprès de l'ARS (obligatoire !) sont maintenant personnel médical et doivent passer la formation AFGSU 2 tout comme nous (3 jours la 1ère fois et ensuite 1 jour tous les 4 ans)

C'est tout comme l'obligation de souscrire à une RCP...

Pas obligatoire, mais gare aux problèmes !

Seule exception : depuis 2008 les étudiant en Dentaire (médecine aussi !) ont l'obligation de l'avoir pour valider leurs études

Cordialement